



Contrat Social Multipartite

Vendredi 13 mars 2020

Entre

Les partenaires auteurs : les élèves des deux classes ULIS 1 et 2 du collège Berlioz de Colmar.

D'une part,

Et

Les partenaires initiateurs et suiveurs, désignés comme suit:

- Les animateurs (coordinateurs du projet et enseignants),
- L'inspection Académique de Strasbourg, représentée par Mme OTTER, conseillère pédagogique,
- Le collège Berlioz de Colmar, représenté par son Principal,
- Le Département, représenté par sa Présidente, dûment habilitée par délibération de la Commission permanente en date du 6 mars 2020,
- Le Conseil Local de Santé Mentale de Colmar, représenté par sa Présidente,
- Le Centre Hospitalier de Rouffach, représenté par son Directeur.

D'autre part.

PREAMBULE

Le Centre Hospitalier de Rouffach a remporté un appel à projet national dans le cadre de l'accompagnement à l'autonomie en santé ayant pour objectif la généralisation du Contrat Social Multipartite (CSM) sur les territoires des Conseils Locaux en Santé Mentale du Haut-Rhin. Cette action est financée par l'Agence Régionale de la Santé Grand Est pour une durée de cinq ans (entre 2017 et 2021).

Le Contrat Social Multipartite est un instrument de coopération et de reconquête d'une citoyenneté par la notion de coresponsabilité. Il a pour objet d'associer étroitement les partenaires auteurs, aux côtés du Centre Hospitalier de Rouffach, du Conseil Départemental, de l'Inspection Académique, du collège Berlioz et du CLSM de Colmar et environs, à la construction et à la mise en œuvre d'un parcours visant à aller vers un mieux-être.

Le parcours « vers le bien-être / le mieux-être » suit les 4 étapes suivantes :

| 1) Etape de lancement du CSM | 2) Etape de préparation du CSM | | | 3) Etape de concrétisation du CSM | 4) Fin de CSM |
|--|---|---|-------------------------|---|--|
| Création d'une dynamique de groupe et de liens de confiance entre et avec les partenaires auteurs, appropriation du projet | a) Définition du bien-être/mal-être par les partenaires auteurs | b) Construction du CSM par les partenaires auteurs : partage des responsabilités, identification des ateliers de progrès, du calendrier, préparation du contrat, etc... | c) Signature du contrat | a) Mise en place des ateliers de progrès vers le bien-être et respect des engagements mutuels Organisation de la co-évaluation participative b) de mi-parcours c) finale | Prise en main du CSM par le groupe de façon autonome s'il le souhaite, avec un soutien possible. |
| Octobre 2019 | Novembre-décembre 2019 | Janvier-février 2020 | 13 mars 2020 | Mars à juin 2020 | Fin juin 2020 |

Le présent contrat vise à mieux définir et partager les responsabilités de chaque partenaire et marque symboliquement et moralement l'engagement de tous.

La définition du bien-être revient aux partenaires auteurs eux-mêmes. Ils en ont donné le sens lors de l'étape II du contrat.

Le présent contrat est conclu pour une période allant du 13 mars 2020, date de sa signature, au 30 juin 2020.

LES ENGAGEMENTS

Article 1^{er}

L'ensemble des partenaires signataires s'engage dans une coopération mutuelle à participer activement à la réussite du parcours.

Pour ceci, l'ensemble des partenaires s'engage notamment à réaliser une co-évaluation participative du Contrat Social Multipartite en utilisant la méthode du Conseil de l'Europe. Cette évaluation devra permettre, dans un esprit de coresponsabilité, de réfléchir ensemble aux améliorations à apporter et de capitaliser l'expérience acquise.

Article 2

En tant que partenaire de cette démarche collective, je m'engage, en complémentarité avec les autres partenaires :

En tant que partenaire auteur, je m'engage à :

- Participer activement
- Soutenir les projets pour les autres.
- Respecter l'autre dans sa parole et physiquement.
- Ne pas faire le « bazar » dans le groupe.
- Se soutenir les uns les autres.
- Proposer sans imposer.

En tant que Centre hospitalier de Rouffach, nous nous engageons à :

- 1) Inscrire cette action dans le cadre de l'expérimentation visant à la généralisation des CSM sur le territoire des Conseils Locaux de Santé Mentale (CLSM) du Haut-Rhin (appel à projet national sur l'accompagnement à l'autonomie en santé 2016-2021).
- 2) Inscrire cette action dans le cadre du projet de pôle de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent ainsi que du projet d'établissement 2016-2020 (en particulier sur la thématique de la « Responsabilité sociétale, développement durable »).
- 3) Mener le projet jusqu'à son terme.
- 4) Soutenir et accompagner les partenaires-auteurs dans leurs projets d'« empowerment ».
- 5) Inscrire cette action dans le cadre des réalisations du CLSM de Colmar et environ.

En tant que Conseil Départemental, nous nous engageons à :

Le Département s'engage à ouvrir ses portes aux élèves des classes ULIS du collège de Berlioz, et à les mettre en relation avec les bons interlocuteurs, en partageant la richesse de ses partenariats afin de leur offrir un large spectre d'actions :

- Culturelles et patrimoniales : participation à des répétitions, représentations ou encore narration : Comédie de Colmar, Opéra du Rhin, salle du Grillen, Médiathèque de Rouffach ; visites de lieux d'histoire et de patrimoine : Collège au Château...
- Sportives : les rencontres sportives au sein des collèges, matchs, ...

En tant qu'Inspection académique et Collège Berlioz

Le collège Berlioz s'engage à une mise en œuvre efficiente du projet :

- En soutenant les actions engagées.
- En accueillant les partenaires au collège Berlioz.
- En mettant à disposition nos locaux et toutes les ressources nécessaires en notre possession.
- En étant garant de l'implication de nos élèves dans les actions mises en œuvre.
- En adaptant l'emploi du temps des élèves pour leur permettre une participation active.
- En partageant avec les différents acteurs du projet le regard « des enseignants spécialisés ».
- En inscrivant ce projet dans le cadre du projet d'établissement du collège Berlioz.
- En œuvrant pour une réussite du projet.

En tant que Présidente du CLSM de Colmar, je m'engage à :

- Communiquer sur le CSM au sein du CLSM.
- Faciliter la mise en lien avec les partenaires ressources locaux.

En tant qu'animateurs du CSM, nous nous engageons à :

- 1) Aborder les partenaires auteurs sous l'angle de leurs ressources, forces et compétences.
- 2) Accompagner les partenaires auteurs dans leurs projets individuels et collectifs.
- 3) Partager nos expériences.
- 4) Favoriser les échanges et la dynamique de groupe.
- 5) Créer avec les partenaires auteurs un climat serein et constructif.
- 6) Etre soutenant.
- 7) Etre réactifs.
- 8) Faire confiance.
- 9) Faire preuve de bienveillance dans l'animation des rencontres.
- 10) S'assurer de la confidentialité des échanges menés.
- 11) Etre honnêtes.
- 12) Etre cohérents et complémentaires dans les approches proposées.
- 13) Etre respectueux.
- 14) Donner des outils.
- 15) Etre rigoureux dans la tenue des documents de suivi et d'évaluation du CSM pour en assurer la traçabilité et le retour d'expérience au niveau national.

Les partenaires ressources que nous mobiliserons lors de l'étape de concrétisation du CSM s'engageront à :

Respecter le présent contrat et à définir leurs propres engagements et responsabilités.

SIGNATURES

La Présidente du Conseil départemental
du Haut-Rhin,

Brigitte KLINKERT

Le Directeur du Centre Hospitalier
de Rouffach,

François COURTOT

La Conseillère pédagogique
Inspection Académique du Haut-Rhin,

Anne OTTER

Les animateurs,

Emilie JUNG

Coordinatrice des contrats
sociaux multipartites
Centre Hospitalier Rouffach

Sébastien KRAFFT

Comédien
Metteur en scène

Thérèse FLORENCE

Enseignante
en classe ULIS
Collège Berlioz

Carole SCHAEFFER

Enseignante
en classe ULIS
Collège Berlioz

Les élèves des classes ULIS 1 et 2 du collège Berlioz,